

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 01 - 02

Nombre de Conseillers 33

Séance du 26 janvier 2021
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33
Présents : 32
Représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence
et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et
de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

STADE LUCIEN SISCO

**RESTRUCTURATION ET MISE
AUX NORMES DES ABORDS
ET
DE L'AIRE D'EVOLUTION**

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN
Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE
Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,
NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA
Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN
Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE
Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian,
ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AUPRES DE LA
REGION SUD PROVENCE-
ALPES-COTE D'AZUR
AU TITRE
DU FOND REGIONAL
D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
(FRAT 2021)**

Etait représenté :
Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à
Madame Andrée SAMAT)

A ce point de l'ordre du jour

Monsieur Yohann PAMELLE, Conseiller Municipal, est présent

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : M. CORDEIL

Il est rappelé que la Région Sud a créé un outil au service des communes, simple et efficace, afin d'améliorer le cadre de vie et le développement local et faciliter l'obtention de subventions régionales : le fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT).

Sa vocation est de regrouper et mettre en cohérence les soutiens que la Région accorde aux investissements en maîtrise d'ouvrage communale dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'équipement : aménagement d'espaces communaux, création ou réhabilitation d'équipements socio-culturels, touristiques ou sportifs.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide régionale pour l'opération suivante :

« Travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire d'évolution du Stade Lucien Sisco et de ses abords ».

Le stade Sisco se trouve à proximité du quartier nouveau de la Miolane, aménagé dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble et des établissements scolaires (Collège Romain Blache, écoles maternelle Torrès et élémentaire Petit Prince).

Le projet d'aménagement du stade Sisco comprend la mise en œuvre d'une pelouse synthétique 100% recyclable, le remplissage de la pelouse 100% naturel (noyaux d'olives, liège, ...), le remplacement des projecteurs d'éclairage et l'élargissement de la zone de vie qui comprend la buvette, les tribunes, le club-house et les vestiaires.

Cette solution plus durable permettra de réduire nos consommations d'eau du fait d'un arrosage fortement réduit et d'électricité par l'installation de projecteurs leds à très basse consommation.

L'élargissement de la zone de vie améliorera les interactions, la fluidité et l'accessibilité des utilisateurs à la buvette, aux tribunes, au club-house et aux vestiaires.

Cette solution sécurisera les plus jeunes en créant un accès unique aux vestiaires entre la pelouse et le club-house à la vue de tous et avec une surveillance accrue.

Elle permettra enfin d'empêcher tout échappatoire ou intrusion malveillante depuis le stade d'évolution côté collège en verrouillant la porte arrière.

La restructuration et la mise aux normes de cette aire d'évolution permettra d'accroître considérablement son utilisation et optimisera son accès toute l'année.

Les dimensions retenues permettront d'utiliser l'équipement pour le foot à 11 ou le foot à 8 (2 terrains en travers).

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 800 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture 063-218301125-20210126-DEL20210102-DE Date de télétransmission : 27/01/2021 Date de réception préfecture : 27/01/2021
--

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – FRAT 2021	200 000,00 €
Etat DSIL / DETR	440 000,00 €
Autofinancement	160 000,00 €
Total HT	800 000,00 €
T.V.A 20 %	160 000,00 €
Total TTC	960 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'opération ayant pour objet des « travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire d'évolution du Stade Lucien Sisco et de ses abords »,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de la Région Sud de 200 000 € au titre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) 2021.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210126-DEL20210102-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021